



Formation professionnelle pour les jeunes

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

CS - Constructions Paysagères

RNCP35399 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 22 décembre 2020

Devenez un spécialiste des constructions paysagères



Objectif de la formation

- Assurer une formation par alternance **dynamique** pour devenir un professionnel du paysage spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères

Points forts de la formation

- Nombre de participants limité à un groupe de 16
- 4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Formateurs **certifiés** en conduite d'engins
- Passage du certificat **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**, si besoin
- Passage du **CACES** de 1 catégorie : A (engins de moins de 6 tonnes dont mini-pelle) ou F (télescopique)
- Passage du **Permis BE**
- Préparation le l'AIPR (certification à la charge de l'apprenti)

Durée et déroulement de la formation

- Le CS Constructions Paysagères (CS CP) se prépare sur **1 an** (490 heures) soit environ 14 semaines de présence au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine

**Apprentissage,
L'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- Être titulaire** d'un BAC PRO Aménagements Paysagers, d'un BP Aménagements Paysagers, d'un BTSA Aménagements Paysagers ou d'un autre diplôme de niveau 4 (sous réserve d'une dérogation sur décision de la DRAAF) ou justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle à temps plein
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste
L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- Être âgé de **moins de 30 ans** à la date du début du contrat d'apprentissage
- Avoir passé les tests de positionnement (si besoin) et l'entretien de motivation organisés par le CFA Nature
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
INTERNAT filles et garçons, **non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- Réaliser des constructions paysagères avec liants
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées



Le tableau des épreuves est remis, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- La validation des 3 UC est nécessaire pour l'obtention du de la spécialisation d'ouvrier paysagiste qualifié en conduite de chantier pour les constructions paysagères
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme de pratique avec entretien d'explication (hormis quelques dates fixées pour l'ensemble du groupe : CACES ...)

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Les moyens pédagogiques et techniques** :
 - 11 salles de cours
 - 2 Salles informatiques (dont 1 DAO/PAO) et 5 classes mobiles
 - 1 Centre de Ressources (CdR), espace dédié à l'individualisation des parcours de formation
 - des installations sportives sur site (gymnase, pistes, terrains)
 - une exploitation agricole intégrée à l'établissement (4 ateliers : maraîchage, ovin viande, porc, volaille et vente directe)
 - 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
 - une halle « paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme, et d'une aire de pratique de 5000 m² avec une partie sous abri de 500 m²
 - des équipements techniques pédagogiques nombreux : 2 mini-pelles, 1 véhicule benne électrique, 3 micro-tracteurs, 1 tracteur agricole, 1 chariot télescopique, 1 motobasculeur, 2 tondeuses autoportées, 1 simulateur de conduite, 25 tronçonneuses, du matériel de paysage sur batterie, ...
- **Les moyens d'encadrement** :
 - une **équipe pédagogique** de 34 formateurs permanents (en enseignement technique, scientifique et général)
 - une **équipe d'accompagnement** : Service VEA (Vie Educative de l'Apprenti), Accompagnatrice Socio-Educative, Référentes Handicap accompagnant les Personnes en Situation de Handicap
 - une **équipe support** : directeur, assistante administrative et de direction, assistante facturation et gestion, animateurs filières, assistante pédagogique, CJE (Conseillère Jeunes et Entreprises), développeuse, chargé d'ingénierie de formation

Insertion professionnelle

- **Ouvrier paysagiste qualifié spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères au sein d'entreprises paysagères ou de collectivités territoriales,**
- **Chef d'équipe, création d'entreprise, ...**

